



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État
La Secrétaire d'État aux Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 25 juillet 2007

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés

Luxembourg

Personne en charge du dossier:
Nicole Sontag-Hirsch
☎ 478 - 2952

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
30 JUIL. 2007

Réf.: 2006 - 2007 / 1826 - 02

Objet: Réponse à la question parlementaire n° 1826 du 3 juillet 2007
de Monsieur le Député Laurent Mosar.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse de Monsieur le Ministre du Trésor et du Budget à la question parlementaire sous objet, concernant la proposition de loi du sénateur Carl Levin luttant contre les paradis fiscaux.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La Secrétaire d'Etat aux Relations
avec le Parlement

Octavie Modert



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

Luxembourg, le 24 juillet 2007
Réf. N° 724.1/07

Madame la Secrétaire d'Etat
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Objet : Question parlementaire N° 1826 du 3 juillet 2007 de l'honorable Député
Laurent Mosar.

Madame la Secrétaire d'Etat,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ma réponse à la question
parlementaire sous rubrique.

Veillez agréer, Madame la Secrétaire d'Etat, l'expression de ma meilleure
considération.

Le Ministre du Trésor et du Budget,

Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.:	SCL:
Entré le: 25 JUIL. 2007	
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	

Luc FRIEDEN



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Économie et du Commerce

Luxembourg, le 24 juillet 2007

**Réponse de Monsieur Luc Frieden, Ministre du Trésor et du Budget
à la question parlementaire n° 1826 du 3 juillet 2007
de l'honorable Député Laurent Mosar**

Le Gouvernement suit évidemment l'initiative législative de trois sénateurs américains, qui fait l'objet de la question de l'honorable député. Il n'a toutefois pas jugé opportun à ce stade d'intervenir officiellement, alors qu'il ne s'agit pas d'un projet de loi reflétant la politique du Gouvernement américain. La mention du Luxembourg dans cette proposition de loi est au contraire en flagrante opposition à l'encontre de l'appréciation positive que le Gouvernement américain porte sur la coopération avec les autorités luxembourgeoises dans la lutte contre la criminalité financière.

Le Gouvernement est en contact avec les représentants étatiques d'autres centres financiers internationaux réputés repris sur la liste de la proposition de loi, afin d'échanger des vues sur la meilleure approche à suivre.